

- 1.** Les règles actuelles de la représentativité patronale permettent aux représentants des grandes entreprises de monopoliser toutes les négociations et de faire barrage à des mesures portées par les représentants des petites entreprises alors que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et 92% moins de 10 salariés. **Vous engagez-vous à modifier ces règles afin que les TPE-PME soient représentées à la hauteur de leur poids dans l'économie nationale, notamment en donnant un droit d'opposition à un accord aux organisations professionnelles représentant plus de 50% des entreprises adhérentes employeuses et en rééquilibrant les critères d'attribution des sièges ou des voix dans les organismes paritaires** (cf le document joint : « Les 21 priorités des entreprises de proximité ») ?

Dans le cadre des transitions en cours, les PME-TPE doivent pouvoir peser sur les choix. La modification des règles de représentation sont nécessaires. Les entreprises de proximité (généralement moins de 10 salariés) doivent pouvoir peser sur les décisions économiques.

- 2.** **Comment comptez-vous soutenir le développement de l'apprentissage et garantir au système un financement pérenne et adéquat, tout en continuant de soutenir les petites entreprises dans leur recours aux contrats en alternance ? Maintiendrez-vous le montant de l'aide de 6000 euros accordée aux employeurs d'apprentis, au moins pour les entreprises de moins de 50 salariés ?**

La France est très en retard pour l'apprentissage qui un mode essentiel de formation. Oui pour les entreprises de moins de 50 salariés.

- 3.** **Quelle place accorderez-vous à l'indispensable accompagnement des entreprises pour la formation, le maintien dans l'emploi et le développement des compétences de leurs salariés, réel enjeu de compétitivité ? Vous engagez-vous à augmenter l'enveloppe versée aux OPCO pour le plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés ?**

Les grands groupes et ETI peuvent financer leur stratégie de développement des compétences. A budget équivalent, il est nécessaire de reconcentrer ces aides (versements OPCO) vers les TPE-PME.

4. Le coût du travail est un paramètre clé de la compétitivité des TPE-PME. **Vous engagez-vous à maintenir les dispositifs actuels d'exonération de cotisations sociales ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour alléger les charges des TPE ?**

Les entreprises de proximité ont un impact très faible sur les émissions de CO2, les exonérations doivent être financées par une taxe carbone aux frontières de l'Europe, qui doit revenir aux TPE/PME.

5. L'U2P, comme les Français, est attachée à notre système de protection sociale. Assurer sa pérennité, en particulier financière, participe à la cohésion sociale, à la confiance nécessaire pour un mieux vivre ensemble. **Prenez-vous l'engagement d'agir de façon concrète et volontariste pour le redressement des comptes de la sécurité sociale, sans augmentation des prélèvements obligatoires ? Souhaitez-vous modifier le délai de carence des arrêts de travail ? Comment allez-vous équilibrer les régimes de retraite de base (âge légal, durée de cotisations, niveau des pensions...) ?**

L'équilibrage des dépenses nouvelles se fait sur un transfert des amendes sur l'optimisation fiscale agressive des grands groupes. Nous ne modifierons pas les délais de carence et effectuerons un age de retraite de 62 ans.

6. L'U2P est attachée aux rôles de négociateurs et de gestionnaires des partenaires sociaux au sein du régime d'assurance chômage. Elle considère que ce sont les mieux à même de prendre en compte les évolutions et les spécificités du marché du travail. **Quelle place reconnaissez-vous aux partenaires sociaux dans ce régime ? Quel sort réserverez-vous aux réformes de 2019, 2023 et 2024 ?**

Nous reviendrons sur ces réformes pour assurer une redynamisation du dialogue social.

7. De la même manière, l'U2P est attachée au paritarisme de négociation et de gestion dans le champ des retraites complémentaires des salariés AGIRC ARRCO. **Vous engagez-vous à pleinement respecter le rôle et les prérogatives des partenaires sociaux**

dans ce cadre ? Vous engagez-vous également à maintenir l'autonomie des régimes de retraite des travailleurs indépendants (CPSTI et régimes de retraite des professions libérales) ?

| Ne touchons pas aux régimes de retraites équilibrés

8. Que ce soit dans le cadre de leur agenda autonome ou de l'article L1 du Code du travail introduit par la loi Larcher du 31 janvier 2007 dite « *de modernisation du dialogue social* », la capacité de négociation des partenaires sociaux ne doit pas être entravée, en particulier au travers des documents de cadrage ou d'orientation du gouvernement. **Vous engagez-vous à respecter les accords issus des négociations paritaires ?**

| Nous nous engageons à respecter les accords issus des négociations paritaires. Le dialogue social doit être au cœur de notre politique et nous veillerons à ce que les documents de cadrage ou d'orientation du gouvernement n'entravent pas la capacité de négociation des partenaires sociaux.

9. Au niveau européen, le principe « Pensez aux petits d'abord » et le Test TPE-PME avant toute adoption d'une nouvelle mesure, existent depuis plus de 20 ans. Le projet de loi de simplification de la vie des entreprises soumis au Parlement en avril 2024 prévoyait l'instauration d'un test PME dans l'évaluation des projets de loi applicables aux entreprises ainsi que des mesures de simplification portées par nos entreprises. **Vous engagez-vous à soumettre à nouveau au Parlement le projet de loi simplification et à instaurer le test TPE-PME ?**

| Nous nous engageons à soumettre de nouveau au Parlement le projet de loi de simplification de la vie des entreprises, incluant l'instauration d'un test TPE-PME. Ce test garantira que toutes les nouvelles mesures prennent en compte les spécificités des petites entreprises, facilitant ainsi leur mise en œuvre et leur conformité.

10. L'U2P considère que **l'accès des TPE-PME à la commande publique** nécessite encore d'être facilité et énonce des priorités : respect de la règle de l'allotissement, seuil déterminant l'obligation de publicité ou de mise en concurrence préalable, critères d'appréciation des offres, limitation de la sous-traitance au rang 1, etc... **Vous engagez-**

vous à soutenir concrètement les TPE-PME dans ce cadre au niveau national et territorial ?

Nous soutiendrons activement les TPE-PME dans leur accès à la commande publique en renforçant les règles de l'allotissement, en abaissant les seuils de publicité, et en limitant la sous-traitance au rang 1. Nous veillerons à ce que les critères d'appréciation des offres favorisent l'inclusion des petites entreprises.

11. Les TPE-PME souhaitent majoritairement s'investir dans **la transition écologique**. Cependant, les législateurs imposent, pour cela, des obligations de déclaration qui sont totalement inadaptées aux TPE, au niveau national comme au niveau européen. Les TPE-PME n'ont pas les ressources humaines et financières pour y répondre. **Quelles alternatives proposez-vous ?**

Nous proposerons des alternatives pour les obligations de déclaration écologique, telles que des simplifications administratives et des aides financières spécifiques pour les TPE-PME. Nous soutiendrons les petites entreprises dans leur transition écologique en leur offrant les ressources nécessaires pour se conformer aux réglementations sans alourdir leurs charges.

12. La dette publique a atteint un niveau particulièrement inquiétant qui fragilise l'avenir économique de la France en particulier en raison de l'accroissement du coût de remboursement de cette dette qui ampute nos capacités d'investissement productif. Cette situation va peser sur la capacité de financement de nos entreprises. **Vous engagez-vous à réduire cette dette publique sans augmenter les prélèvements obligatoires ? Quelles solutions envisagez-vous pour y parvenir ?**

Nous nous engageons à réduire la dette publique sans augmenter les prélèvements obligatoires. Nous adopterons des réformes structurelles pour optimiser les dépenses publiques et favoriser une croissance économique durable, ce qui renforcera notre capacité de financement et d'investissement productif.

13. Pour répondre à certaines pénuries de main d'œuvre dans de nombreux secteurs en tension de recrutement, des petites entreprises ont recours à des travailleurs immigrés. **Quelle politique comptez-vous mener concernant ces travailleurs immigrés qu'ils soient en poste ou qu'ils répondent à des postes non pourvus ?**

Nous mettrons en place une politique d'immigration inclusive, facilitant l'accès des travailleurs immigrés aux secteurs en tension. Nous simplifierons les procédures administratives et garantirons des conditions de travail dignes, tout en répondant aux besoins des petites entreprises en matière de main-d'œuvre.

14. La situation de l'habitat, qui concerne de très nombreuses petites entreprises du BTP et des professions libérales, est très préoccupante en France. Les volumes nettement insuffisants de construction et de rénovation de logements accentuent la crise sociale et fragilisent les entreprises de ces secteurs. Cette crise du logement a des répercussions également pour les entreprises qui cherchent à recruter des salariés mais qui font face aux difficultés liées à la pénurie de logement (pour les apprentis et les saisonniers notamment qui ne trouvent pas à se loger). **Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour relancer l'activité de la construction tant au niveau du neuf que de la rénovation, et répondre aux difficultés de logement de nombreux salariés (apprentis, saisonniers, salariés dans des zones dites en tension, ...) ?**

Nous prendrons des mesures concrètes pour relancer la construction et la rénovation de logements, telles que des incitations fiscales, des subventions pour les projets de rénovation énergétique, et la simplification des procédures administratives. Nous veillerons à résoudre les difficultés de logement pour les apprentis, les saisonniers et les salariés dans les zones en tension.

15. Aujourd'hui, une grande majorité des créations d'entreprise se font sous le régime de la microentreprise. Si ce régime, simple et flexible, peut constituer une première voie d'accès facilitée à l'entrepreneuriat, il ne permet pas de préparer correctement l'avenir ni de soutenir le modèle social français, constituant à ce titre une possible "bombe à retardement" sociale. **Pourriez-vous envisager de faire évoluer ce régime fiscal et social et d'en faire ce qu'il devait être à l'origine, à savoir un tremplin passager vers des formes d'entreprises plus protectrices et contributives, pour les activités exercées à titre principal ?**

. Nous envisagerons de faire évoluer le régime de la microentreprise pour qu'il devienne un véritable tremplin vers des formes d'entreprises plus protectrices et contributives. Nous mettrons en place des mesures d'accompagnement pour aider les microentrepreneurs à se développer de manière durable et à contribuer au modèle social français.

16. **Quelles seraient les mesures concrètes que vous mettriez en œuvre pour lutter efficacement contre les pratiques des plateformes de mise en relation qui**

favorisent des conditions déloyales d'exercice d'activités préjudiciables à de nombreux secteurs, tels que ceux du bâtiment ou des transports individuels ?

Nous mettrons en place des régulations strictes pour lutter contre les pratiques déloyales des plateformes de mise en relation. Nous veillerons à garantir des conditions de travail équitables et à renforcer les contrôles pour protéger les travailleurs des secteurs concernés, comme le bâtiment et les transports individuels.